

Association Syndicale Libre des Résidences du Château Est

1 rue Henri Husson, 78320 Le Mesnil Saint Denis

Site Internet : www.aslrce.net – Courrier électronique : contact@aslrce.net

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 MARS 2008

Le 22 mars deux mille huit, les associés de l'Association Syndicale Libre des Résidences du Château Est se sont réunis au CLC, 4 avenue du Maréchal JOFFRE au MESNIL-SAINT-DENIS, pour participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008.

À 10 heures 30, le nombre des voix des associés présents ou représentés s'élève à 20 746 voix. Le quorum (25 138 voix) n'étant pas atteint, l'Assemblée Générale n'est pas valablement constituée et ne peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

INTERVENTION DE M. BACULARD, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION

- **M. BACULARD** commence par informer les participants qu'une nouvelle assemblée générale est nécessaire. Il rappelle que beaucoup sont exigeants sur le travail du comité et pourtant ne donnent pas de pouvoir lorsqu'ils ne peuvent venir. Cela servira peut être de coup de semonce ?

Cependant par respect pour les personnes qui se sont déplacées, il décide de procéder toutefois aux présentations prévues, ce qui permettra une 2^e AG plus courte.

- 4 mandats viennent à expiration et **Mme DARIO** a donné sa démission pour éviter un conflit d'intérêt entre une charge dans le comité et son mandat de Conseillère municipale.

Il va donc falloir voter pour l'ensemble des 5 mandats. **MM. BACULARD, LEOPOLD** et **ROYER** ainsi que **Mme BAZILLAIS** se représentent. **M. BODIGUEL** présente sa candidature. Lors du prochain mandat, 2 des élus écourteront leur mandat afin d'assurer un renouvellement progressif, dans le but de préserver le bon fonctionnement du bureau.

- **M. BACULARD** poursuit son exposé en présentant les principales actions que le Comité a menées, en particulier pour les travaux de remise en état après les travaux d'assainissement et pour la circulation. Les discussions avec la mairie prennent beaucoup de temps mais il assure que le Comité ne lâchera pas sur la circulation et les travaux.

PRÉSENTATION DES COMPTES

Le document envoyé pour préparer l'Assemblée Générale présente des erreurs dues à une mise à jour non prise en compte par l'imprimeur. Les modifications sont indiquées lors des présentations, à savoir :

- Page 6/14, Bilan au 31 décembre 2007
 - Fonds de réserve : 54 002 € par 36 343 €
 - Compte courant : 1 239 € par 1 238 €
- Page 9/14, Historique des cotisations
 - 2007 : Arcy, 157 € par 174 €
 - 2007 : Chevreuse, 143 € par 141 €
 - 2008 : Barbizon : 196,65 € par 198,65 €
 - 2008 : Bel Air : 143,50 € par 143,55 €
- Page 10/14, Historique des Charges
 - 2007 : Charges dépensées : 67 450 € par 55 403 €

Les charges de l'exercice se sont élevées à 55 403 €. Nous terminons l'exercice avec un résultat positif de 18 876 €.

Les cotisations sont rentrées pour leur valeur totale, une dette de 301 € est portée au bilan (une personne placée sous tutelle dont nous n'avons pas encore réussi à obtenir le paiement de la cotisation). Les produits financiers sont en excédent de 597 € par rapport à notre prévision. La commune nous a crédités de 1 € symbolique pour la cession de nos voies.

Par rapport à notre prévision de 73 246 €, nous n'avons dépensé que 55 403 € d'où un écart positif de 17 843 €. Ceci s'explique en particulier par les faits suivants :

- Espaces Verts contrat d'entretien : suite à une prestation déficiente en avril nous avons divisé la mensualité par 2 afin de donner un avertissement au prestataire.
- Espaces Verts hors contrat : travaux décalés sur le début de l'exercice 2008.
- Frais d'AG une seule assemblée au lieu de deux, de plus nous avons bénéficié d'un avoir de 551 € sur des envois postaux qui avaient été facturés en 2006 avec TVA.
- Le poste consultation juridique qui n'a pas été utilisé.

Pour 2008, nous intégrons la totalité du résultat 2007 et 4 000 € pris sur notre réserve, soit un total de 37 717 € pour financer notre programme de rénovation des Espaces Verts qui vous sera détaillé par **Mme BAZILLAIS** et **M. LEOPOLD**.

Les cotisations 2008 sont sensiblement équivalentes à celles de 2007, toutefois une mise en conformité du rapport «nombre de voix/cotisation unitaire» a généré quelques ajustements de 3 € maximum.

Le contrat entretien des espaces verts est budgétisé avec une revalorisation de 3 %. Le montant des travaux sur espaces verts, hors contrat, intègre pour 8 353 € des travaux 2007 décalés au début 2008, plus un budget de 29 364 € pour les autres travaux 2008.

Les autres postes sont sensiblement identiques aux exercices précédents.

Nous sollicitons votre approbation pour :

- les comptes 2007,
- le budget prévisionnel 2008,
- les cotisations prévisionnelles 2008.

Mme GUEST trouve que le comité ne fait pas assez de relances pour faire rentrer les cotisations. Elle-même s'est amusée à tester le Comité en ne payant qu'avec beaucoup de retard...

M. BACULARD lui répond que les retardataires font tous l'objet de relances. Il confirme que le seul cas restant est une personne âgée n'habitant plus sur place et que l'on ne savait plus comment joindre. Nous avons récemment été avertis qu'elle était maintenant placée sous tutelle mais nous n'avons pas encore réussi à obtenir le paiement des cotisations 2006 et 2007 malgré notre courrier à la tutelle. Pour ce qui est de son propre cas, il connaît son esprit de polémique, c'est pourquoi il n'a pas voulu engager de relance, et il n'a pas trouvé très correct le courrier accompagnant son paiement.

M. DUJARDIN indique que les "Bel-Air" ont 99 voix, or ce sont des "Barbizon" sans étage aménagé. Il demande si on prend en compte les modifications des combles dans le calcul des voix.

M. BACULARD répond que le nombre de voix est défini par le Cahier des charges. Cette modification pourrait être dans une prochaine version, mais rappelle qu'il faudra l'accord des propriétaires.

ESPACES VERTS

Il y a 3 postes : l'entretien normal par l'entreprise **BOCQUET**, l'élagage par la société **TREELOGIE** et les nouvelles plantations par la société **SEM**, ce qui permet de réaliser des économies de prestation avec une meilleure qualité.

Mme BAZILLAIS et **M. LEOPOLD** présentent le travail de l'année, principalement les faits marquants :

- ✓ **Entretien, compris dans le contrat de l'entreprise BOCQUET**
 - Partie S : arbre du Parc du Château tombé;

- Partie M : abattage de nombreux arbres morts dans le cadre du contrat **BOCQUET**. **SIGNALER CEUX QUI N'AURAIENT PAS ÉTÉ FAITS** ; demande d'abattage d'un épicéa ; problème de dalle ; ...
- Place Mère Angélique : demande d'abattage d'un arbre penché. **TREELOGIE** assure qu'il n'y a pas de danger, l'arbre est en bon état et l'abattage ne sera pas pris à la charge de l'ASLRCE;
- En partie M1, abattage de saules qui servent de "banc" pour les jeunes;
- En partie M3, un peuplier est situé à 13 m des maisons. C'est assez loin pour le laisser en place mais il sera élagué;
- Un camion s'est embourbé dans la partie commune et a fait des ornières. Un témoin affirme que c'est un camion **BOCQUET**. Le nécessaire sera fait pour la remise en état par cette société.

✓ **Élagages et abattages hors contrat**

- Partie U : élagage d'un chêne double;
- Place Mère Angélique : abattage de 2 épicéas;
- Partie P : 14 peupliers élagués;
- Partie M dans le bois, 26 élagages normalement effectués par **BOCQUET** mais **TREELOGIE** a dû intervenir pour des problèmes de sécurité ; abattage d'1 charme;
- Partie M4 "La Butte" : élagage de 3 peupliers;
- Partie M3 "Les Sapins" : élagage de 4 peupliers;
- Partie M1 "La Dalle" : élagage de 21 peupliers et d'1 saule;
- Place des Pensées : élagage de 2 grisards;
- Partie K : élagage de 4 bouleaux et de 3 peupliers;
- Bois N : abattages chênes, châtaigniers et érable. Une réflexion doit être menée sur le besoin car il existe un problème de sécurité suite à la tempête de 99 non résolu du fait de la taille du terrain et du coût important que cela induit.

Mme FEMENIA fait remarquer que le nettoyage de 99 a été fait mais que les dégâts proviennent des voisins et ne sont donc pas à la charge de l'ASLRCE.

M. BACULARD demande si on peut exploiter ce terrain, **Mme FEMENIA** répond que l'ONF a déjà répondu qu'il était trop petit.

Un résident fait remarquer que la municipalité avait en son temps (fin des années 80...) pris en charge de gros travaux avec des subventions car l'eau constatée sur ce terrain viendrait du foyer **SULLY**.

- Bois Q : nettoyage de 2 pins et de 2 acacias boules;
- Bois W : demande d'élagage d'1 frêne composé de 3 cépées : l'intervention est jugée dangereuse par les spécialistes – mise en place d'un contrôle.

✓ **Plantations et aménagement nouveaux**

De façon générale on plante de beaux sujets qui ne poseront pas de problèmes d'ombrage pour les voisins :

- Rond Point Jean **RACINE** : le résineux a été coupé et la souche grignotée. Création d'un massif avec plantation d'arbustes à floraisons étalées. Plantation d'un chêne d'Amérique;
- Rond Point des Petites Écoles : création d'un massif avec plantation d'arbustes à floraisons étalées. Plantation d'un chêne d'Amérique;
- Rond point Allée du Puits des Granges : création de 2 massifs avec plantation d'arbustes à floraisons étalées;
- Place Mère Angélique : les 2 épicéas ont été coupés et les souches grignotées. Création d'un massif avec plantation d'arbustes à floraisons étalées. Plantation d'un chêne d'Amérique;
- Parties M : plantation de 3 tilleuls et de 3 saules;
- Partie S : la plantation de 10 cerisiers Japonais prévue pour redonner une homogénéité à la perspective sera faite seulement à l'automne 2008 car le prestataire attend d'avoir de beaux sujets de taille adéquate.

✓ Divers

- Il y a beaucoup d'eau stagnante dans la partie M, en augmentation depuis les travaux d'assainissement. L'eau n'est même plus absorbée en été. Le réseau n'est pourtant pas coupé. **M. SAINT PE** fait remarquer que les travaux d'assainissement ont été faits correctement et ont coûté 745 000 € à la commune. **M. BACULARD** indique qu'il n'a pas mis en cause la commune. **M. MICHENAUD** et **Mme PRESLES** sont venus constater. Une étude est en cours mais les solutions pourraient être coûteuses pour la commune et la résidence.
- Dépôts sauvages de gravillons et de détritiques par **SER ÉTANCH** dans la partie commune. Il y a danger pour le passage de la tondeuse. Une lettre recommandée sera envoyée à cette société pour nettoyage;
- Rue **JANSENISTES**, un propriétaire demande une poubelle. La mairie en a installée une qui a été renversée et enlevée au bout d'un jour. (ndlr : une nouvelle poubelle est en place) ;
- GDF va faire des travaux de rénovation dans la venelle.

TRAVAUX & ACTIONS ENVISAGÉS PAR L'ASLRCE

- Remplacement des Panneaux aux entrées de la Résidence : les anciens sont endommagés, un devis est en cours pour les remplacer ; Il est **rappelé de faire l'élagage privé pour éviter de les masquer**.
- Entrées des Parties Communes : étude d'installation de barrières et pieux de bois pour que les véhicules interdits ne rentrent pas mais que ceux utiles à l'entretien puissent le faire;
- Parties V et L : création de massifs avec plantation d'arbustes à floraisons étalées et plantation d'arbres "nobles";
- Bois Z, le long de la route : réalisation d'un élagage sévère à l'automne 2008;
- Réunion d'accueil des nouveaux résidents.

TRAVAUX ET ENTRETIEN À LA CHARGE DE LA MAIRIE

- Lampadaires : il en reste à repeindre, travaux en cours. **S'il y a des oublis, les signaler;**
- Signalétique des rues : les panneaux sont à rénover – en cours;
- Assainissement : reste quelques travaux :
 - bitume rue Jean **RACINE**,
 - rondins à remettre partie S,
 - dans la venelle d'accès à la partie P par la rue du Maréchal **JOFFRE**, il devrait, comme à l'origine, y avoir des gravillons à remettre mais on risque des rejets vers la rue, le sol étant stabilisé on reste en l'état,
 - partie O : quelques reprises,
 - places : discussion en cours avec la mairie pour partage des responsabilités,
 - angle rues **JANSENISTES/St CYRAN** : bitume décollé sur 1 m² → danger les jours de verglas,
 - partie M2 **SULLY** : rosiers écrasés suite au dépôt de terre → mairie doit replanter.

M. BACULARD fait remarquer qu'il n'y a aucune polémique dans cette énumération. Il ne fait que remonter les demandes des résidents. Il existe avec la Mairie un dialogue ferme et constructif.

PLAN DES RÉSIDENCES DU CHÂTEAU EST

Mme BAZILLAIS fait remarquer que les plans de la résidence utilisés par l'AG ont été améliorés et corrigés. Des maisons manquaient sur les anciens plans et la lisibilité était réduite. Elle demande aux résidents de lui signaler les erreurs résiduelles.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Question : Sur les places Puits des Granges et Petites Écoles, les camions et voitures font des ornières ?

Réponse de M. LEOPOLD : Des devis sont en cours pour réduire le diamètre des places sur 60 cm par une bordure en dur.

Intervention de M. BACULARD : Le cahier des charges est souvent mal respecté car il avait besoin d'évolutions. À l'avenir les "nouvelles frontières" devront être respectées.

D'où une action "polie mais ferme" pour respect du cahier des charges chez un résident rue des Petites Écoles et contre une construction en parpaing en cours rue Blaise PASCAL.

Il y a également eu un problème de **non-conformité d'une toiture** (26 rue Habert de MONTMORT) qui s'est faite en 2 jours sans aucune déclaration préalable ni à la mairie, ni à l'ASL. Un courrier a été envoyé au propriétaire et une copie déposée à la mairie pour action. L'ASL n'a eu à ce jour aucune réponse des propriétaires et ne sait pas où en est la procédure engagée par la mairie pour la réalisation sans déclaration ni autorisation d'une **modification** de toiture ne respectant pas les plans d'origine.

Les propriétaires peuvent être mal conseillés par les entreprises, aussi un courrier a été expédié vers les entrepreneurs pour les avertir des contraintes du cahier des charges.

Aujourd'hui l'ASL a simplement averti, à l'avenir les résidents devront respecter les contraintes du CdC et utiliser les tuiles Panne de même forme qu'à l'origine sous peine de poursuite de l'ASLRCE pour non respect du cahier des charges. L'ASL peut sur simple demande fournir des références de produits et de sociétés qui répondent au CdC.

Mme FEMENIA rappelle que **les travaux doivent être déclarés**. La mairie veut bien collaborer mais le respect du CDC n'est pas de sa responsabilité.

Question: Il faudrait envisager la possibilité de capter l'énergie solaire.

Réponse de M. BACULARD : Le cahier des charges modifié en cours de signature prévoit la possibilité d'installer des panneaux solaires à condition de respecter certaines règles (taille, emplacement, ...), la législation en vigueur, et, de faire part du projet à l'ASL avant signature des devis pour acceptation.

Question : Un résident signale des fissures dans sa maison.

Réponse de M. BACULARD : Ceci est lié aux sols argileux. Il y a déjà eu 4 arrêtés de catastrophe naturelle, sauf lors de la dernière sécheresse. Il existe un Fonds de prévention des risques naturels majeurs, mais il vous faudra sûrement attendre la prochaine sécheresse !

Question : La date de l'AG était mal choisie.

Réponse de M. BACULARD : Nous n'avons pas eu le choix compte tenu des disponibilités de la salle, des élections et de la date butoir dans les statuts.

M. TOMBAC se propose à nouveau comme commissaire aux comptes. **M. LE MAOUT** ne se représente pas

M. BACULARD indique que l'on aura donc besoin d'au moins un candidat pour le remplacer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 12 heures.

Association Syndicale Libre des Résidences du Château Est

1 rue Henri Husson, 78320 Le Mesnil Saint Denis

Site Internet : www.aslrce.net – Courrier électronique : contact@aslrce.net

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2008

Le 29 mai deux mille huit, les associés de l'Association Syndicale Libre des Résidences du Château Est se sont réunis à la mairie, salle des Communs du château, rue du Maréchal JOFFRE au MESNIL-SAINT-DENIS, pour participer à la deuxième Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008.

À 19 heures, le nombre des voix des associés présents ou représentés s'élève à 32 058 voix. Le quorum (25 138 voix) étant atteint, l'Assemblée Générale est valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

M. BACULARD commence par informer les participants qu'une nouvelle assemblée générale était nécessaire faute de quorum lors de la première assemblée. Il confirme que les statuts prévoient également que le quorum soit respecté pour toutes les AG et indique que cette contrainte devrait faire l'objet d'une modification de nos statuts.

Les Comptes rendus des 2 AG seront envoyés ensemble.

M. BACULARD rappelle rapidement le montant des cotisations qui sera soumis au vote. Il présente rapidement les comptes 2007 et le budget.

Concernant les "nouveauautés" depuis la précédente AGO de mars 2008, il indique que les problèmes d'eau stagnante dans la partie M1, apparemment en augmentation depuis les travaux d'assainissement, font l'objet d'investigations supplémentaires. Sous la dalle en béton se trouve des anciennes installations destinées sans doute au vieux réseau d'eau de la résidence. Nous allons de nouveau étudier le problème avec la Mairie et une analyse sera présentée lors de la prochaine Assemblée Générale.

M. LEOPOLD avec **Mme BAZILLAIS**, présente ensuite rapidement le Rapport Espaces Verts, composé des travaux d'élagages, des travaux de plantation et des actions envisagées. Rien de notable depuis la dernière AG. Il rappelle que les comptes-rendus que fait chaque mois la société Bocquet sont en ligne sur le site de l'ASLRCE et invite les résidents à les consulter. Ils pourront ainsi savoir l'état des prestations et éventuellement signaler les anomalies.

M. BACULARD reprend la parole pour parler des problèmes de sécurité pour la circulation : nous avons voté en AG le vœu que la vitesse soit limitée à 30 km/h lors d'une réunion avec l'adjoint au Maire chargé de ce secteur, la solution choisie avait été de faire des aménagements de type marquage au sol qui pourraient être réalisés rapidement. En particulier, le marquage permet de faire des tests et de vérifier ainsi l'intérêt d'un dispositif. Ces aménagements ne sont toujours pas faits par la Mairie, que nous allons relancer.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Mme PERRET signale que 3 tilleuls sont tombés sur la partie M4 et demande qu'ils soient remplacés.

M. LEOPOLD indique que les souches ont été coupées et que l'on remplacera chaque arbre, mais que leur emplacement ne sera pas forcément exactement au même endroit car il faut tenir compte de leur encombrement et de leur ombre. Les propriétaires voisins seront consultés.

M. GUEDJ rappelle que l'empatement des voitures en stationnement freine un peu la vitesse lorsque ce stationnement se fait sur la chaussée et non sur le trottoir comme trop souvent. Quelle action peut-on avoir sur la mairie ?

M. BACULARD verra avec la mairie si on peut envisager un marquage au sol comme dans la résidence Champmesnil, mais celui-ci risque de nuire à la fluidité nécessaire sur les axes principaux.

Un résident signale le mauvais état des trottoirs et les problèmes pour les poussettes.

M. BACULARD rappelle que c'est la responsabilité de la mairie. Une discussion est en cours mais le coût est important. Par ailleurs on est en attente de la rénovation des voies liée aux travaux, en particulier du gaz.

À ce sujet les compteurs vont être mis aux normes. Des sociétés font en ce moment le tour des maisons pour déterminer où les mettre. Le Comité a pris contact pour essayer de trouver de bons emplacements.

Mme FEMENIA indique que les haies de jardin trop fournies et larges empiètent sur le trottoir même si elles sont bien entretenues.

Un résident signale que la haie à l'angle des rues Habert de Montmort et Blaise Pascal est mal entretenue.

M. BACULARD dit qu'un rappel est fait quand on est alerté et demande aux résidents de ne pas empiéter sur les trottoirs.

Une résidente signale les déjections des chiens sur les trottoirs.

Le comité fera un rappel, même si ce n'est pas de sa responsabilité et demande aux propriétaires de chiens de ramasser leurs déjections.

M. BACULARD indique aussi que les chiens ne sont pas interdits sur les parties communes, que nous avons 8 hectares d'espaces verts, des résidents qui ont parfois des conceptions et des intérêts différents et qu'il faut accepter la contrepartie du "non clos" et de ces espaces verts. Il faut donc apprendre à vivre ensemble.

M. DJAADI signale que les bus roulent trop vite.

M. BACULARD répond que ce n'est pas du ressort de l'ASLRCE mais que nous l'indiquerons à la Mairie.

Les questions étant terminées, il présente ensuite les candidats aux différents postes du comité (**M. BACULARD**, **M. LEOPOLD**, **M. BODIGUEL**, **M. ROYER** et **Mme BAZILLAIS**) et rappelle que **Mme DARIO** a donné sa démission. Il va donc falloir voter pour l'ensemble des mandats. Lors du prochain mandat, 2 des élus écarteront leur mandat afin d'assurer un roulement dans le bureau et un renouvellement progressif, dans le but de préserver le bon fonctionnement du bureau.

M. BECQ se présente pour remplacer **M. LE MAOUT** au poste de commissaire aux comptes.

M. ROYER rappelle que l'ASLRCE a un besoin urgent de trésorerie et souhaite un paiement rapide des cotisations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21 heures.

Les scrutateurs **M. BECQ**, **Mme ROUX** et **MME HARTMANN** procèdent au dépouillement des bulletins de vote.

RÉSULTAT DU VOTE DES RÉOLUTIONS : Voir document joint.

Assemblée Générale des Résidences du Château Est du 28 mai 2008

1re Résolution : L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport moral du Président présenté le 22 mars 2008, décide de l'approuver
2e Résolution : L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport financier du Trésorier et du rapport des Contrôleurs des comptes, approuve les comptes de l'Association pour l'exercice 2007
3e Résolution : L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du budget 2008 et de l'appel de fonds correspondant décide de les adopter et de fixer ainsi les cotisations : Barbizon Beaulieu : 198,65 € – Arcy : 176,90 € – Chevreuse Dampierre Evry Superette : 145 € – Bel Air : 143,55 € – BNP : 58 € – Commerces : 29 €

En nombre	ARCY				CHEVREUSE - DAMPIERRE - EVRY - SUPERETTE				BARBIZON BEAULIEU				BEL AIR				COMMERCES				Nombre total d'émargements sur 443 lots			
Emargements																					62 % de résidents présents ou représentés			
	106				89				69				7				4				275			
																				Total des Votes				
	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS
1re Résolution	91	10	4	1	87	1	1	0	65	3	1	0	6	0	1	0	4	0	0	0	92,00%	5,09%	2,55%	0,36%
																				67				

2e Résolution	92	9	4	1	87	1	1	0	66	2	1	0	7	0	0	0	4	0	0	0	93,09%	4,36%	2,18%	0,36%
																				68				

3e Résolution	92	7	4	1	88	0	1	0	65	2	2	0	7	0	0	0	4	0	0	0	93,09%	3,27%	2,55%	0,36%
																				256				

4e Résolution																				OUI	%	
TOMBACK :	96				76				68				7				4				251	91,27%
BECQ :	95				78				68				7				4				252	91,64%

5e Résolution																				OUI	%	
BACULARD :	91				75				65				7				4				242	88,00%
LEOPOLD :	97				78				66				7				4				252	91,64%
BAZILLAIS :	92				78				66				7				4				247	89,82%
BODIGUEL :	88				78				67				7				4				244	88,73%
ROYER :	93				79				66				7				4				249	90,55%

																				Quorum : 25 138				
En voix	ARCY : 122 Vx				CHEVREUSE - EVRY - DAMPIERRE - SUPERETTE : 100 Vx				BARBIZON - BEAULIEU : 137 Vx				BEL AIR : 99 Vx				COMMERCES : 20 Vx - BNP : 2 x 20 Vx				Total des émargements en voix			
Emargements																					63,76%			
	12 932				8 900				9 453				693				80				32 058			
																				Total des Voix				
	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS

1re Résolution	22 814	1 220	488	122	8 700	100	100	0	8 905	411	137	0	594	0	99	0	80	0	0	0	128,18%	5,40%	2,57%	0,38%
																				41 093				

2e Résolution	11 224	1 098	488	122	8 700	100	100	0	9 042	274	137	0	693	0	0	0	80	0	0	0	92,77%	4,59%	2,26%	0,38%
																				29 739				

3e Résolution	11 224	854	488	122	8 800	0	100	0	8 905	274	274	0	693	0	0	0	80	0	0	0	92,65%	3,52%	2,69%	0,38%
																				29 702				

4e Résolution																				OUI	%	
TOMBACK :	11712				7600				9316				693				80				29 401	91,71%
BECQ :	11590				7800				9316				693				80				29 479	91,96%

5e Résolution																				OUI	%	
BACULARD :	11102				7500				8905				693				80				28 280	88,22%
LEOPOLD :	11834				7800				9042				693				80				29 449	91,86%
BAZILLAIS :	11224				7800				9042				693				80				28 839	89,96%
BODIGUEL :	10736				7800				9179				693				80				28 488	88,86%
ROYER :	11346				7900				9042				693				80				29 061	90,65%

Association Syndicale Libre des Résidences du Château Est

1 rue Henri Husson, 78320 Le Mesnil Saint Denis

Site Internet : www.aslrce.net – Courrier électronique : contact@aslrce.net

REFERENCEMENT ET OFFRE DE SERVICES

Dans le rapport moral de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 17 mars 2007, nous vous avons annoncé le souhait de mettre en place un référencement de Sociétés.

Ce référencement a pour but :

- Répondre aux différents besoins d'un résident pour l'entretien de sa maison;
- Sélectionner des sociétés de qualité;
- Négocier des tarifs intéressants pour l'ensemble des résidents.

Cette démarche se poursuit au sein du bureau, plusieurs marchés sont en cours de négociation :

- Installation d'adoucisseurs;
- Contrat d'entretien annuel d'adoucisseurs;
- Réfection de toitures de maisons;
- Rénovation ou remplacement des fenêtres et portes-fenêtre;
- Changement des portes de garages;
- Élagage;
- Stores;
- Prestation de peintures intérieures et extérieures;
- Prestation pour installations électriques;
- Installation de chaudières.

Et d'autres en projet.

Le premier marché négocié est celui de la peinture. Dorénavant, vous pouvez bénéficier des tarifs professionnels sur des produits de peinture.

Attention les produits proposés par la Société référencée ne sont pas comparables avec les produits grand public. Ce sont des produits professionnels.

Société référencée pour la peinture :

PAILLE
52 Avenue de Sceaux
78000 VERSAILLES

Exemples produits proposés :

- Produits de préparation de supports;
- Fixateurs, impressions, sous-couches et enduits;
- Peintures murs et plafonds;
- Systèmes à effets décoratifs;
- Traitement et décoration des bois;
- Traitement et décoration des métaux;
- Ravalement des façades;
- Vernis divers;
- Ect...

Comment bénéficier des tarifs négociés :

Vous trouverez ci-joint une carte strictement personnelle avec votre NOM, Prénom et adresse.

Présentez-vous tout simplement avec la carte fournie dans ce courrier et une pièce d'identité auprès de la société PAILLE à Versailles.

Les futurs marchés seront annoncés sur le site Internet.

TUILES POUR VOTRE TOITURE

Nous vous rappelons que la réfection d'une toiture doit impérativement s'effectuer avec un modèle de tuiles conforme au modèle d'origine. Nos modèles de tuiles existent encore et sont trouvables chez plusieurs fabricants.

Vous trouverez ci-joint une documentation technique du fabricant KORAMIC proposant des tuiles de terre cuite identiques à celles utilisées dans notre résidence.

Le Bureau de L'A.S.L.R.C.E